



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui

- o d'une demande de crédit de CHF 220'000.- pour la réaffectation du bâtiment de Collège 6 à l'usage des Ecoles enfantine (EE) et primaire (EP) (1^{ère} étape)

- o d'une demande de crédit de CHF 348'815.- pour la réfection et l'aménagement de la cour du collège de l'Ouest

(du 6 avril 2004)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Le présent rapport vous présente deux demandes de crédit à l'appui de la réaffectation de Collège 6 à l'usage de l'Ecole enfantine (EE) et de l'Ecole primaire (EP), d'une part et, d'autre part, destinée à la réfection et à l'aménagement de la cour du collège de l'Ouest. Malgré les investissements importants qui ont été consentis par notre Ville en matière scolaire durant la dernière législature, ces deux demandes de crédit nous paraissent indispensables pour des raisons que nous exposerons ci-dessous.

2. Demande de crédit de CHF 220'000.- à l'appui de la réaffectation de Collège 6 (1^{ère} étape)

Construit en 1833 comme école primaire, le Vieux-Collège ou Collège des Arts et Métiers va reprendre cette fonction dès le mois d'août 2005, selon une décision du Conseil communal du 22 décembre 2004. Rebaptisé Collège des Marronniers, il constituera ainsi l'une des clés de voûte d'une nouvelle politique d'accueil de l'enfance avant, pendant et après le temps scolaire. C'est du moins la vision que nous défendons ci-dessous.

2.1 Politique d'accueil de la jeunesse et évolution scolaire: situation et perspectives

L'évolution de la société pousse souvent les deux parents à assumer une charge professionnelle, les obligeant à trouver des solutions de garde pour leurs enfants. La plupart des villes romandes offrent ainsi des structures d'accueil parascolaires. La législation cantonale en la matière (accueil de la petite enfance, accueil parascolaire, ...) engage notre ville à rattraper un certain retard dans ce domaine.

Pour les mêmes raisons, une volonté d'harmoniser les horaires scolaires se manifeste clairement dans les milieux politiques et un rapport dans ce sens a été accepté récemment par le Grand Conseil.

Les conséquences à très court terme sont évidentes : les écoles doivent se doter de structures d'accueil du matin, de midi et de fin d'après-midi, tout en tenant compte de la situation financière de notre Ville.

Les pistes de réflexion actuellement en cours au sein des milieux concernés (délégué à la jeunesse, écoles, CAR, Service communal de l'action sociale, Foyers de l'écolier) se décrivent ainsi :

- utiliser les structures existantes et les développer de façon optimale ;
- créer des synergies entre les services publics, les organismes privés et les associations sportives et culturelles pour étoffer de façon novatrice les offres d'accueil et de loisirs extrascolaires ;
- répondre à la demande croissante en matière d'accueil de façon graduelle ; transformation douce de locaux existants ;
- installer des structures de proximité bien réparties en ville, en relation de proximité avec les collèges.

Les premières réalisations allant dans ce sens sont les 4 foyers de l'écolier installés dans les collèges primaires des Endroits, de Numa-Droz (qui offre aussi un accueil du matin), de la Promenade et d'Esplanade. Les économies appréciables pour les comptes de cette fondation largement subventionnée par la Ville et l'utilisation de ressources humaines de la Fondation du Foyer de l'écolier nous conduisent ainsi à ébaucher ce que pourrait devenir cette future structure d'accueil.

Une autre évolution d'ordre pédagogique est actuellement en cours, celle de l'intégration de l'école enfantine à l'enseignement obligatoire. Depuis quelques années également, 13 classes EE sont installées dans les collèges primaires de la ville. Toute l'école romande se dirige vers cette forme de regroupement ; la formation HEP des enseignants correspond d'ailleurs déjà à ce découpage.

A l'appui de notre projet, citons encore les points suivants :

- la loi scolaire nous demande d'accueillir des classes de culture et de langue étrangères qui dispensent chacune quelques heures d'enseignement par semaine dans nos collèges (au total près de 100 périodes) ; celles-ci sont de plus en plus diverses et nombreuses (kurde, albanaise, serbo-croate, somalienne, chinoise, turque, ...) et les effectifs de certaines augmentent (portugaise) ;
- une pression démographique se fait sentir tant au sud de la ville (quartier de l'Est bien peuplé, lotissement des Cerisiers en construction) qu'au nord (Alérac en construction), dans des zones où nous n'avons pas de marge de manœuvre au niveau des salles de classe, ni des effectifs, déjà chargés ;
- certaines difficultés rencontrées à Esplanade nous ont conduits à envisager de quitter le quartier ; les ébauches de solutions trouvées au sein d'un groupe de réflexion interservices incitent l'école à participer à l'évolution du quartier en y maintenant durablement 2 classes de l'EE et 2 classes de l'EP ; il n'y aura finalement que la classe de 3^e année primaire qui se déplacera à Collège 6 ;
- les besoins de l'Ecole secondaire en salles de classe à Numa-Droz et à Bellevue créent une demande à laquelle l'EP ne peut actuellement pas répondre ;
- les effectifs de l'EP sont stables et selon nos projections, ils ne varieront que de quelques dizaines d'élèves d'ici 5 ans ; nous ne pourrons donc pas libérer de classes pour faire face aux divers besoins décrits ci-dessus ;

- le Conseil général a déjà admis les besoins d'amélioration des conditions d'enseignement à l'EP en acceptant notamment le crédit de CHF 405'000.- de la motion Faivre qui expliquait déjà l'évolution décrite ci-dessus et qui dirige notre politique depuis de nombreuses années ; nous souhaitons poursuivre dans cette cohérence ;
- Collège 6 est d'un point de vue géographique idéalement situé pour pouvoir absorber des surcharges d'effectifs venant tant du sud que du nord de la ville.

2.2 Programme d'intégration de Collège 6 par les Ecoles primaire et enfantine

- **Eté 2005** : rafraîchissement des étages 1 et 2, des couloirs et des cages d'escaliers ; aménagement de l'espace cour et de l'entrée principale par le sud ;
- **Août 2005** : installation de 4 classes : 1P, 3P, 4P et d'une classe d'accueil occupant 2 salles ; installation d'un foyer de l'écolier et d'un bureau du service socio-éducatif qui sera déplacé de Serre 14 pour être plus proche des classes de ce secteur.
- **Eté 2006** : transformation du rez ; création de 2 locaux d'école enfantine ;
- **Août 2006** : installation d'une école enfantine et de 2 nouvelles classes primaires ;
- **Août 2007** : installation d'une nouvelle classe d'école enfantine ; le collège serait alors complet.

2.3 Grands axes du programme de transformation et d'équipement

2.3.1 Intérieur du bâtiment

- Première étape :

aménagement du rez-de-chaussée permettant l'entrée des élèves par la porte sud ;

- surélévation des balustrades des 2 escaliers afin de les mettre aux normes de sécurité ;

- transformation légère de la cafétéria actuelle en salle pour le Foyer de l'écolier ;
- installation de l'informatique dans une infrastructure partiellement équipée ;
- rafraîchissement de 5 salles de classes et aménagement d'armoires de rangement ;
- rafraîchissement de la peinture des corridors et des cages d'escalier.
- Seconde étape (rapport au Conseil général à l'automne 2005):
 - aménagement de 2 salles d'école enfantine, des 2 autres salles primaires et de 2 bureaux d'accueil ; aménagement d'armoires de rangement ;
 - aménagement d'une salle des maîtres ;
 - achat de mobilier scolaire complémentaire pour l'équipement de 2 salles de classes et de la salle des maîtres.

2.3.2 Extérieur du bâtiment :

L'espace Place des Six-Pompes – Place des Marronniers, espace convivial au quotidien, constitue un atout pour le développement d'activités festives et publiques. Rappelons les manifestations qui s'y déroulent régulièrement :

- Fête de la Musique le 21 juin
- Cirque Knie à fin juin (roulottes)
- Plage des Six-Pompes à fin juillet, début août
- Vente de sapins de Noël en décembre

Si le concept d'aménagement des environs du collège accorde une place prioritaire à la sécurité des élèves sur le chemin de l'école et dans la cour de récréation, il prend néanmoins en compte les contraintes de son utilisation en tant qu'espace public. De même, il respecte le parking public constitué par la Place des Marronniers.

Il est à mettre en relation avec les réflexions du groupe interservices de sécurité scolaire qui présentera son rapport dans le courant de cette année. A ce titre, l'aménagement de la zone des Six-Pompes présenté ici fait figure de projet-pilote, mettant en œuvre le concept qui devrait être appliqué aux autres collèges de la ville.

2.4 Aspects financiers : quelques remarques préalables

La décision d'attribuer le bâtiment de Collège 6 aux Ecoles infantine et primaire est intervenue en décembre 2004. Il n'a donc pas été possible d'inclure ce projet dans le budget 2005, si ce n'est sous la forme d'un crédit d'étude de CHF 30'000.-. Par contre, il figure dans le programme de législature.

Comme on le verra plus bas, le montant du crédit de transformation demandé pour la première étape est de CHF 220'000.-. Les coûts de la 2^e étape ne sont pas encore devisés, hormis le crédit pour l'achat de mobilier dont le montant est de CHF 46'034.-. Cette seconde étape fera l'objet d'un autre rapport au Conseil général qui vous sera soumis cet automne. Le Conseil communal s'engage cependant à respecter le montant total pour l'ensemble des travaux de CHF 530'000.- fixé dans le cadre du programme de législature.

Au chapitre des économies, il faut relever que les mouvements engendrés par l'attribution de Collège 6 aux écoles vont permettre d'éviter des dépenses importantes :

- le Foyer de l'écolier qui est actuellement dans un appartement loué à Numa-Droz 20 sera fermé et déplacé à la Charrière, ce qui représentera une économie annuelle de CHF 10'000.-; la résiliation d'une partie des locaux d'Esplanade en comptant l'installation d'un second Foyer de l'écolier dans ce quartier, générera pour notre Ville une économie de près de CHF 58'500.- par an. Ainsi, l'économie de loyer occasionnée par cette première étape sera d'environ CHF 69'000.- par an. Précisons aussi que l'affectation de Collège 6 pour les écoles permettra d'installer un foyer supplémentaire dans ce collège, sans que celui-ci n'ait à payer de loyer.
- En ce qui concerne les effets de la seconde étape, le Collège des Marronniers accueillera en deux ans deux écoles enfantines, soit une économie annuelle de CHF 13'000.- dès août 2006 et de CHF 26'000.- dès août 2007. Ainsi, au terme de la seconde étape, l'économie annuelle globale sera d'environ CHF 95'000.-.

En ce qui concerne d'éventuelles subventions cantonales, nous pouvons vous signaler que celles-ci s'élèvent à 20 % sur le coût des améliorations. Pour la première étape, il devrait ne pas y avoir de subvention cantonale, sous réserve du fait que les travaux pour créer une entrée par le sud pourraient éventuellement être considérés comme une amélioration, position que nous défendrons auprès du Canton.

C'est la raison pour laquelle nous avons prévu un article 4 dans l'arrêté numéro 1 pour tenir compte de cette possibilité. Par contre, l'aménagement du rez-de-chaussée devrait, lui, être subventionné dans le cadre de la seconde étape, puisqu'il s'agit, à l'évidence, de travaux d'amélioration.

Nous ne pouvons malheureusement pas vous donner de chiffres plus précis puisque les critères de subventionnement sont extrêmement complexes.

2.5 Aménagement de la cour du futur collège des Marronniers

Le changement de population scolaire implique un réaménagement de la Promenade des Six-Pompes.

La Promenade des Six-Pompes a été aménagée en zone piétonne en 1986. On lui a depuis souvent reproché de n'être pas suffisamment animée. Elle est pourtant fort appréciée des clients des commerces qui la bordent, des enfants se rendant à la Bibliothèque des jeunes et des personnes fréquentant à la belle saison ses deux terrasses de bistrot. La Promenade et ses environs immédiats servent aussi de cadre à diverses manifestations, dont la Plage du même nom. Il est dès lors indispensable que ces usages multiples ne soient pas contrariés par la délimitation d'un espace sécurisé pour la récréation des futurs jeunes élèves du collège.

La direction des écoles et le Service d'urbanisme se sont concertés pour fixer un cahier des charges garantissant à la fois la sécurité des jeunes élèves et la conservation de l'aménagement actuel. Ce cahier des charges peut être résumé ainsi :

- délimitation d'un espace « cour d'école » clairement défini ;
- sécurisation des accès le long des rues du collège et de la Ronde ;
- interdiction de la cour à tous les véhicules à l'exception des services publics ;

- maintien des cheminements publics est-ouest et nord-sud ;
- réversibilité de l'aménagement en cas de manifestations ;
- compatibilité avec les exigences du déneigement.

Ce cahier des charges a conduit à un projet dont la description est la suivante :

- **A l'ouest :**
pose d'une barrière munie d'un portail pour les piétons, de type « va-et-vient » (qu'il suffit de pousser pour passer et qui se referme tout seul). Cette barrière est formée d'éléments amovibles, qu'il est facile d'enlever complètement en cas de manifestation, soit en la déposant, soit en la repliant le long de la façade du collège.
- **Au nord-ouest :**
pose d'une barrière de protection pour ralentir les piétons avant la traversée de la rue du Collège.
- **Au nord-est :**
pose d'une barrière munie pour les piétons d'un portail de type « va-et-vient ».
- **A l'est :**
pose d'une barrière munie d'un portail de type « va-et-vient » et d'un portail à clé pour les véhicules des services publics. Ouvert, ce portail permet l'accès au parking des Marronniers lorsqu'une manifestation s'étend jusque là.
- **Au sud :**
pose d'une barrière de protection pour ralentir les piétons avant la traversée de la rue de la Ronde. Pose d'une barrière le long de la terrasse du café de la Ronde, afin d'éviter sur celle-ci les incursions enfantines. Cette barrière est munie d'un portail pour permettre l'extension de la terrasse lors de manifestations.

Les barrières seront du même type que celles de la coursive nord de l'immeuble Promenade des Six-Pompes 6, afin de s'harmoniser au mieux à l'aménagement existant.

Comme on le voit, cet aménagement ne changera pas le fonctionnement actuel de la zone piétonne tout en assurant la sécurité indispensable à la nouvelle population scolaire. En complément, et dans le but de sécuriser les cheminements des écoliers, les rues du Collège et de la Ronde seront mises en zone 30 km/h depuis la rue de la Balance, ce qui va d'ailleurs dans le

sens du point 6 de la Motion Frédéric Hainard et Laurent Iff, concernant la sécurité aux abords des collèges, qui a été acceptée par votre Autorité le 23 juin 2003.

Coûts des travaux d'aménagement de la cour et d'une zone sécurisée autour du collège

Les frais de mise en place des mesures de circulation seront financés par le crédit spécial de CHF 400'000.- prévu en 2005 pour les aménagements urbains (voir budget général 2005, page 134, No 128). En effet, ces travaux entrent dans le cadre de notre volonté de créer des zones 30 à proximité des collèges. Rappelons également que dans le courant de cette année, notre Conseil vous proposera un crédit pour la construction de nouvelles zones 30, qu'il s'agisse de celles qui devraient être installées autour des collèges ou de celles qui sont demandées par les habitants de nombreux quartiers de cette Ville (voir budget général 2005, page 133). Ce crédit de CHF 400'000.- prendra également en charge le réaménagement de la cour (portails et barrières). Rappelons que ces mesures de sécurité scolaire et d'aménagement urbain se trouvent dans l'axe 4 du programme de législature 2004-2008, à la page 31.

2.6 Descriptif succinct de l'état du bâtiment et des travaux à effectuer en vue de son occupation par les écoles.

Ce bâtiment est encore partiellement occupé par le CIFOM, ceci jusqu'à l'été 2005, et avant que l'école primaire n'en prenne possession, les travaux suivants y sont nécessaires :

- Préambule :
 - l'accès des élèves se fait actuellement par les entrées sises sur la rue du Collège. Pour des raisons de sécurité, l'entrée s'effectuera uniquement par la porte sud, les autres portes serviront de sortie de secours ce qui nous oblige à transformer une partie du rez-de-chaussée dans cette première étape.
 - à l'exception de ce rez-de-chaussée qui est à réaménager dans sa totalité, le reste du bâtiment est dans un état satisfaisant et ne nécessite pas de grosses transformations. Seuls quelques aménagements nécessaires sont prévus en plus du rafraîchissement des locaux.

- Rez-de-chaussée :
 - *état actuel* : ancien atelier de tôlerie et de peinture pour la formation des carrossiers qui a été laissé brut sans les équipements, mais où tout est à refaire.
 - *travaux prévus* : démolition de galandages, reconstruction de murs afin de créer un couloir d'accès aux cages d'escaliers Est et Ouest du bâtiment ; divers rhabillages du sol carrelé ; révision complète de l'installation électrique afin de permettre l'éclairage de l'entrée et du corridor, y compris les fournitures nécessaires ; la pose d'un faux plafond et la peinture des murs. Ceci concerne la première étape, le gros de l'aménagement de ce niveau est prévu pour 2006.
- 1er étage :
 - *état actuel* : les locaux sont en ordre, seul l'aspect général (*peinture*) n'est pas satisfaisant.
 - *travaux prévus* : aménager des armoires de rangement et câblage pour l'informatique dans les classes occupées cette année + rafraîchissement de ces locaux et des corridors.
- 2ème étage :
 - *état actuel* : idem 1^{er} étage.
 - *travaux prévus* : rien dans cette première étape.
- Combles :
 - *état actuel* : en partie centrale de ce niveau une salle de dessin est occupée par l'école d'art ; en Est il y a une cafétéria et en Ouest une salle des maîtres et divers petits locaux de rangements.
 - *travaux prévus* : transformer la cafétéria en salle d'accueil, ce qui nécessite la fermeture de cette surface sur la cage d'escalier et le montage d'une cloison pour créer 2 espaces de travail ; la modification de l'éclairage et des installations courant fort et courant faible (*allumage, prises électrique et câblage pour l'informatique*) ; ainsi que la peinture de ce volume.
Rafraîchir la salle des maîtres.
Rien pour les autres surfaces.

Nous rappelons que le déplacement partiel de l'EP d'Esplanade à Collège 6 ainsi que le déménagement d'un Foyer de l'écolier occasionneront une économie de CHF 69'000.- pour la première étape.

Ainsi, la réaffectation de Collège 6 devrait, pour cette première étape, générer des économies annuelles de CHF 41'000.- environ.

2.8 Conclusions

L'attribution de Collège 6 aux Ecoles primaire et enfantine de notre ville est une opération cohérente et économique qui autorise le développement d'un aspect important de notre politique de la jeunesse, celui de son encadrement parascolaire. Elle permet en effet de mieux répartir les Foyers de l'écolier et les classes enfantines à proximité immédiate des lieux d'enseignement primaires.

Attentif aux problèmes de sécurité et d'utilisation publique de la zone des Six-Pompes, le Conseil communal présente un projet garantissant le respect de tous les utilisateurs, de la population et prenant en compte les réflexions de la commission interservices de sécurité scolaire.

Il rappelle également l'importante source d'économies constituée par l'abandon de plusieurs locaux loués par l'Ecole enfantine, primaire et le Foyer de l'écolier.

Il propose au Conseil général l'acceptation de ce premier crédit de CHF 220'000.- permettant une intégration du bâtiment en fonction des besoins réels des écoles, la 2^e étape faisant l'objet d'un rapport ultérieur. Notre Conseil rappelle également que ces deux étapes respecteront le montant total de CHF 530'000.- prévu à ce titre dans la Planification financière 2004-2008, page 35.

3. Demande de crédit de CHF 348'815.- pour la réfection et l'aménagement de la cour du collège de l'Ouest.

Le collège de l'Ouest est le plus grand bâtiment abritant des classes primaires. Cette année scolaire, près de 450 élèves y sont répartis dans ses 25 classes. Ouvert en 1901, il se trouve au centre d'un quartier à forte densité de maisons mitoyennes. Sa cour, goudronnée et entourée d'une rangée périphérique de 31 tilleuls, a permis à de très nombreuses volées d'élèves de vivre leurs récréations dans un décor traditionnel quoique relativement austère. Elle a rempli de façon simple ses fonctions scolaires premières : contenir les élèves dans un espace surveillé et sécurisé, leur offrir une aire de jeux lors des pauses et hors du temps scolaire, et autoriser l'organisation d'activités physiques ou éducatives dans le cadre des leçons.

Cependant, le rôle de la cour d'école a fortement changé au cours des ans.

L'évolution de la vie urbaine durant le 20^e siècle s'est en particulier caractérisée par le recul des possibilités offertes aux enfants de trouver des espaces de jeux. Si les rues ont pu remplir pendant longtemps cette fonction, ce n'est de loin plus le cas aujourd'hui à cause de l'augmentation du trafic motorisé. Cette constatation oblige les collectivités publiques à envisager d'autres solutions pour permettre à la jeunesse de s'activer. Les cours d'écoles, vastes surfaces sécurisées bien situées au centre des quartiers, peuvent ainsi se voir attribuer d'autres fonctions, moins spécialisées, plus sociales, qui sont à envisager en complément à la vie scolaire.

Les cours aménagées dès les années 50 dans notre ville se voient déjà accorder un rôle de parc public, arborisées, agrémentées de bancs et de zones d'activités ou de calme. Citons notamment celles des Forges, de Numa-Droz, de Bellevue et des Foulets.

En ce qui concerne les anciens collèges, une réflexion s'est amorcée au milieu de la décennie passée, visant à repenser l'aménagement des cours d'école pour leur permettre d'accueillir des activités ludiques ou conviviales hors du temps scolaire, lors des fins de semaines ou des vacances. Une démarche conjointe entre le Service d'urbanisme et les écoles a permis de former quelques projets dont un seul s'est réalisé, celui de la Promenade. Ceux de la Charrière et de l'Ouest se sont heurtés à la conjoncture financière difficile qui s'est amorcée à la fin des années 90. Seuls des moyens modestes ont été dégagés au niveau budgétaire, ou lors de réfections de collèges, pour entretenir les cours mais pas pour les aménager différemment. Charrière, Citadelle et Gentianes ont ainsi vu la

surface de leurs cours rénovée. D'autres suivront régulièrement selon un programme établi d'entente avec les Travaux publics.

Le cas de la cour du collège de l'Ouest mérite cependant un traitement particulier. En effet, le flou relatif de 10 ans qui a régné sur la stratégie de rénovation et sur la faisabilité financière de l'opération nous a conduit à constater depuis plusieurs années l'aggravation de l'état général des lieux. Le mur de soutènement, la surface bitumeuse, les canalisations, les bordures des arbres et quelques arbres eux-mêmes sont en triste état, nécessitant un investissement indispensable qui fait l'objet du présent rapport.

Cette réfection offre aussi l'opportunité de relancer le projet d'aménagement de cette zone en espace de détente, si rare dans le quartier, puisque c'est le seul hormis l'esplanade du Temple de l'Abeille, qui vient d'être réaménagée.

3.1 Etat des lieux

L'ensemble des murs de soutènement mérite un jointoyage, mais la partie sud-ouest doit en être reconstruite.

Les canalisations ont été endommagées par les racines des arbres, certaines sont bouchées, causant des inondations à chaque averse importante.

Les bordures en pierre autour des arbres ont été chahutées par les racines ; soulevées, elles constituent une source sérieuse de dangers notamment lors des récréations.

La surface goudronnée a terriblement souffert des ans ; irrégulière, bombée, creusée, elle n'offre pas non plus la sécurité suffisante aux jeux des élèves.

Quelques arbres sont affaiblis, menaçants, et devront être remplacés.

3.2 Fonctions urbaines de la cour du collège de l'Ouest et équipement

Les fonctions principales de la cour restent d'ordre scolaire : lieu sécurisé accueillant les jeux de la récréation, elle doit être facile à surveiller. Cela signifie qu'il est contre-productif d'y prévoir des coins cachés derrière des écrans de végétaux ; même si ce type d'aménagement peut être considéré comme sympathique dans un vrai parc public, il ne permet cependant pas une surveillance efficace lors des récréations. D'autre part, hors temps scolaire, il

encourage le développement d'activités clandestines qui laissent des traces désagréables, voire des déprédations.

La réflexion va dans le sens d'attribuer à cette cour des équipements ludiques et des bancs comme on en trouve dans les jardins publics, convenant aussi bien au temps scolaire qu'extra-scolaire tout en ménageant des espaces autorisant la tenue de leçons d'éducation physique et de grands jeux collectifs. Il apparaît de plus en plus important pour la santé des jeunes de leur redonner des espaces pour bouger et jouer en sécurité.

C'est dans ce but qu'en ouest, les lignes du terrain de sport seront repeintes selon l'utilisation qu'en font les classes et qu'un mur de grimpe sera aménagé de façon sécurisée : hauteur de 2,50 m, longueur de 10 m, sol anti-choc selon normes BPA. Côté est, un grand jeu en bois sera installé, permettant à un grand nombre d'enfants de s'y amuser, également sur un sol anti-choc. Des tables en bois accueilleront les classes studieuses ou gourmandes lors de leçons de choses, de dessin ou lors de pique-niques. L'école s'y trouvera à l'aise et les enfants pourront s'y défouler en sécurité lors de leurs congés. Côté sud, 12 bancs seront disposés pour permettre aux élèves plus calmes de se rassembler pour papoter. Les parents et grands-parents s'y sentiront bien et accompagneront volontiers leurs enfants hors temps scolaire.

Un équipement particulier a toujours fait défaut dans cette cour, c'est le préau couvert. Les volées d'élèves ont toujours dû affronter les intempéries sans pouvoir s'abriter autrement que sous les frondaisons peu imperméables des arbres. La période n'est cependant pas favorable pour présenter un projet onéreux d'aménagement de préau, nous en sommes bien conscients et nous y renonçons pour cette fois. Nous en posons cependant le premier jalon car nous estimons que les 450 élèves du collège de l'Ouest devraient pouvoir bénéficier de ce type d'équipement, comme ceux de plusieurs autres collèges. L'architecture du bâtiment autoriserait des solutions intéressantes.

3.3 Descriptif succinct des travaux à réaliser et plan financier

• abattage d'arbres malades	CHF	3'000.-
• travaux de génie civil pour : dégrappage, creusage, évacuation de matériaux et des souches, fourniture de chaille et de terre végétale, pose de drains, reflâchage.	CHF	51'550.-
• façon d'une partie surélevée sous les arbres en parties sud et ouest de la cour; pose de grilles autour des arbres; pose d'une bordure de trottoir et finition de cette surface en enrobé de couleur.	CHF	49'575.-
• réfection complète de la canalisation bouchée et détériorée par les racines des arbres.	CHF	35'800.-
• remplacement des arbres malades (6 p.)	CHF	2'500.-
• remise en état du mur de soutènement sud (réfection partielle et rejointoyage).	CHF	21'500.-
• pose de tables et de bancs selon le projet des Espaces verts	CHF	13'420.-
• pose de jeux selon projet des Espaces Verts et choix de l'école.	CHF	43'150.-
• création d'un mur de grimpe contre le mur de soutènement de la rue du Temple-Allemand, à l'ouest du collège.	CHF	9'757.-
• finition en enrobé noir de toute la surface de la cour, y compris le réglage de la planie, de l'encollage, et du marquage des lignes.	CHF	<u>93'925.-</u>
Total	CHF	324'177.-
TVA 7.6%	+	<u>CHF 24'638.-</u>
Total TTC		<u>CHF 348'815.-</u>

3.4 Conséquences sur les finances et sur les ressources humaines

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement au taux de 6 %. Ainsi, il occasionnera des frais de fonctionnement annuels supplémentaires de CHF 20'929.- durant près de 17 ans.

Au niveau du personnel, cet aménagement n'aura pas d'influence sur l'effectif de conciergerie. En ce qui concerne les Espaces verts et la Voirie, il devrait en être de même.

Nous rappelons que ce projet avait été prévu dans les crédits à solliciter 2004 (voir p. 110 du budget général 2004). Pour des raisons liées à la surcharge de travail de la direction de l'Ecole primaire, question qui a d'ailleurs déjà été évoquée à plusieurs reprises, ce projet n'a pas pu être présenté à votre Conseil et réalisé l'an passé.

Cependant, nous vous signalons qu'il figure dans la Planification financière 2004-2008, en page 35.

3.5 Conclusions

Ecole et services communaux ont uni leurs réflexions pour définir un projet qui répond bien aux besoins de la Ville en matière d'équipement. L'état de la cour justifie à lui seul une part importante de l'investissement demandé (plus de 80%). Le reste est consacré à l'éducation et à l'émulation des jeunes d'un quartier où les conditions urbanistiques ne sont pas idéales à ce niveau. Nous demandons au Conseil général d'accepter ce crédit destiné au bien-être de notre jeunesse. Cela va d'ailleurs dans le sens des motions Pierre Hainard et Ariane Pizzolon, acceptées les 18 février 1997 et 29 octobre 2003 par votre Autorité et qui demandent la création de places pour la pratique du sport et du jeu.

4. Développement durable

Le deux projets des écoles s'inscrivent à l'évidence dans la politique de développement durable de la Ville.

- En revalorisant le patrimoine existant par le plus grand respect de ses qualités propres (arborisation, architecture, implantation urbaine, fonctions d'origine) tout en les adaptant à l'évolution des besoins de la société actuelle ;

- en proposant des espaces sécurisés où la jeunesse pourra s'activer de façon saine et conviviale, où les générations pourront se rencontrer et où la population trouvera à se divertir et à fraterniser,
- en redonnant une nouvelle vie à des lieux d'éducation grâce à un équipement fonctionnel, simple et adapté au moment présent, grâce aussi à une conception élargie des relations entre les différents degrés de la scolarité et entre la population et l'institution scolaire,

le Conseil communal affirme sa volonté de prendre en compte les valeurs économiques, sociales voire écologiques du développement durable dans les projets défendus ici.

5. Rapprochement et collaboration avec Le Locle

Ces deux projets n'auront pas de conséquences sur le rapprochement et les collaborations avec la Ville du Locle.

6. Conclusions générales

Au vu de ce qui précède, et après avoir rappelé l'importance des deux projets présentés dans ce rapport, nous espérons que votre Conseil pourra, malgré la situation financière délicate dans laquelle nous nous trouvons, accepter les deux arrêtés ci-dessous.

C'est dans cet espoir que nous vous remercions donc, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de voter les deux arrêtés annexés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Arrêté No 1

Article premier.- Un crédit de CHF 220'000.- est accordé au Conseil communal pour la première étape de la réaffectation du bâtiment de Collège 6 à l'usage des Ecoles enfantine et primaire.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 6.5%.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4.- Les subventions cantonales éventuelles viendront en déduction du présent crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Arrêté No 2

Article premier.- Un crédit de CHF 348'815.- est accordé au Conseil communal pour la réfection et l'aménagement de la cour du collège de l'Ouest.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 6%.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.